

## **IFE-AIDE INFO n° 20230711 du 11 juillet 2023 (extrait)**

### **Communication de la Société Euronat**

Beaucoup d'entre vous se sont étonnés d'une utilisation abusive de nos adresses électroniques par la Société Euronat. En effet, les nombreux courriels dont nous avons été les destinataires dans les derniers mois, concernaient pour la plupart le contentieux opposant Euronat à la Mairie de Grayan. Certains adhérents nous ont même fait part d'un réel mécontentement, arguant que plusieurs mails diffusés par la Société Euronat étaient très tendancieux, ne relevant pas du domaine de l'information mais visant plutôt à alimenter la polémique.

Le 18 juin, nous avons donc demandé par écrit à la direction d'Euronat de n'utiliser nos coordonnées que dans le strict cadre de nos relations commerciales, conformément aux directives de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Dans ce courrier, nous nous sommes également étonnés que la Société Euronat communique beaucoup sur ce contentieux tout en prétendant vouloir préserver la tranquillité des propriétaires de chalets, de mobil homes et de caravanes.

Le 19 juin, il nous a été répondu que « *Les infos communiquées sont les réponses aux initiatives de la mairie qui impactent la vie de tous les TFJ et à ce titre méritent d'être diffusées* » ...

Fin de non-recevoir, en quelque sorte ; cependant, le 26 juin, un nouveau message de la Société Euronat à tous les propriétaires semblait tenir compte de notre demande : « *Afin que nos courriels ne finissent plus dans vos courriers indésirables, vous ne recevrez dorénavant plus de pièce jointe aux courriels d'information, mais serez invité (e) à vous rendre sur l'espace propriétaire du site Euronat.* »

La situation paraît donc clarifiée !

### **Relations Société Euronat/Mairie/IFE-AIDE :**

Une mise au point s'impose quant au positionnement de l'IFE-AIDE face au contentieux qui oppose la Mairie à la Société Euronat.

Nous entendons dire et lisons dans les réseaux sociaux que notre association prendrait partie « contre » la Société Euronat et « pour » la Mairie de Grayan. Cette vision manichéenne des actions de l'IFE-AIDE est totalement erronée.

Notre position était, est et sera toujours de rester dans le factuel et d'intervenir sur les faits dans le seul but de défendre et de préserver les intérêts des TDJ. Cette attitude nous a d'ailleurs conduits à évoquer dans de précédents messages les efforts importants mis en œuvre par la Société Euronat pour la sécurisation du terrain tout comme l'aide décisive de la Mairie dans le dossier du SMICOTOM.

L'IFE-AIDE est une association indépendante qui n'est inféodée ni à la Mairie ni à la Société Euronat. Toute affirmation contraire relèverait du fantasme ou de la volonté de nuire.

Nous comprenons l'inquiétude de certains, spectateurs d'une actualité dans laquelle nous n'avons pas notre place. C'est d'ailleurs cette position de neutralité que nous avons défendue lors de l'interview avec le journal « Le Parisien ».

Le déferlement médiatique que nous avons connu dernièrement est consécutif à l'arrivée du différend Mairie/Euronat devant le parquet financier de Bordeaux. Les journalistes n'ont fait que leur travail d'investigation, mis en alerte par le journal « Le Parisien » spécialisé dans les affaires judiciaires et considéré par les autres médias comme la référence dans ce domaine.

Le tribunal tranchera ; bien sûr, dans cette attente, nous restons vigilants et réactifs si besoin.